



Accès au dossier classé sans suite

Par anne7787

Bonjour,

Suite à un dépôt de plainte où je suis la mise en cause, celle ci a été classée sans suite. Je pense fermement à porter plainte pour dénonciation calomnieuse, car le délit était punissable de prison et d'amende lourde et surtout fallacieux. Je n'ai trouvé nulle part sur le net le droit des mis en cause et de leur accès au dossier après le classement sans suite, seulement celui des victimes, des vraies et des fausses. Pouvez vous me dire quelle est la démarche pour obtenir un avis de classement sans suite et auprès de qui puis je réclamer ce dossier afin de déposer ma plainte en bonne et due forme? Merci pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,

Pas besoin d'avis.

Vous déposez plainte à votre tour selon l'article L226-10 du code pénal.

Attention aux délais, les procureurs adorent classer aussi sans suite ce genre d'affaire.

Par anne7787

Merci pour votre réponse. Comment puis je avoir accès au dossier?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Par l'intermédiaire d'un avocat.